

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 06 OCTOBRE 2022

Le 6 Octobre 2022, à 19 h 00 le Conseil Municipal de LESPARRE-MEDOC, légalement convoqué le 30 Septembre 2022, s'est assemblé au salon d'honneur de la Mairie, sous la Présidence de M. Bernard GUIRAUD, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : Mesdames et Messieurs GUIRAUD Maire, FERNANDEZ, LAPARLIERE, HUE, MESSYASZ, CAZAUBON, GARRIGOU, CHAPPELLAN Adjoint, MUSETTI, FLEURT, SCOTTO DI LUZIO, SONNI, DALCIN, GOFFREDI, BASQUE, LE BREDONCHEL, BAHLOUL, ROHEL, CADRET, ALCOUFFE, BOYER, SANS, QUILLET, Conseillers Municipaux formant la majorité des membres en exercice, lesquels se trouvent être au nombre de vingt-neuf.

## **ABSENTS REPRÉSENTÉS :**

M	ROBERT	Adjoint	qui a donné procuration à	M. CAZAUBON Adjoint
M.	CROMER	Conseiller M <sup>al</sup>	qui a donné procuration à	Mme GARRIGOU Adjointe
M	MICHELON	Conseiller M <sup>al</sup>	qui a donné procuration à	Mme QUILLET Conseillère M <sup>ale</sup>
M.	SETTIER	Conseiller M <sup>al</sup>	qui a donné procuration à	Mme SANS Conseillère M <sup>ale</sup>

**ABSENTS EXCUSÉS** : MM. SEGUIN, BOUDEAU Conseillers M<sup>ales</sup>

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme GARRIGOU Adjointe est désignée en qualité de secrétaire de séance à l'unanimité

## **RAPPORTEUR : Jean Claude LAPARLIERE**

### **244 - OBJET : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (Opah-Ru-Ori) - aides aux propriétaires**

M. le Maire rappelle à l'assemblée que la commune s'est engagée dans une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat par délibération du 20 décembre 2016 et la signature d'une convention d'OPAH le 6 décembre 2019. Des aides pourront donc être accordées pendant 5 ans aux propriétaires qui réalisent des travaux d'amélioration de leur logement.

Ces dossiers d'aides sont instruits par SOLIHA Gironde, en charge du suivi-animation et étudiés lors de Comités Techniques de suivi, auxquels participent la CdC, les communes concernées, l'Anah, le Département, la CAF et la MSA. Ils émettent un avis avant validation, lors d'une Commission Locale d'Amélioration de l'Habitat (CLAH).

À l'issue du comité technique de suivi qui s'est déroulé le 7 Juillet dernier, trois dossiers sont éligibles au financement de la commune, pour un montant total de **4 912 €**. Ils obtiendront également un financement de l'Anah, du Département et de la CdC.

Demandeurs					Financement				Étiquette
Nom	Prénom	Commune	Types de travaux	Date COTECH	Montant projet TTC	Subvention totale	% aides publiques	Lesparre-Médoc	% de gain
DOUAT	Nadine et Jean-Paul	Lesparre	Énergie	07/07/2022	15 693 €	15 693 €	100%	912 €	47%
GARDET	Pascal	Lesparre	Énergie	07/07/2022	21 625 €	18 749 €	87%	2 000 €	37%
GUIRAUD	Sonia et Bruno	Lesparre	Énergie	07/07/2022	32 001 €	16 500 €	52%	2 000 €	37%
<b>Total</b>					<b>69 319 €</b>	<b>50 942 €</b>		<b>4 912 €</b>	

## LE CONSEIL MUNICIPAL APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ M. LE MAIRE NE PRENANT PAS PART AU VOTE

- ☞ Approuve l'octroi d'une aide aux propriétaires susvisés souhaitant réaliser des travaux d'amélioration de l'habitat dans le cadre de l'OPAH, dont le dossier a été préalablement validé en Comité Technique de suivi, pour un montant total de **4 912,00 €**, tel qu'énoncé ci-dessus,
- ☞ Autorise M. le Maire à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Acte télétransmis au contrôle de légalité  
Numéro de l'accusé réception  
033-213302409- 20221006-244-DE  
CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE  
Publié ou notifié le 18/10/2022



Pour copie conforme  
Le Maire

Bernard GUIRAUD